

Infos Sud Education Calvados

Supplément 3 au n° 55 - Mars 2012

SPECIAL REUNIONS D'INFORMATION SYNDICALE

le mercredi 4 avril à Hérouville-St-Clair de 9h à 12h salle de la Grande Delle.
le mercredi 4 avril à Lisieux de 9h à 12h Espace Victor Hugo.

Hier dans la rue, demain on continue !



Les mobilisations de ces dernières semaines, qu'elles furent locales (*soirées RASED, chaîne humaine à Dives/Mer...*) ou unitaires (*grève, boycotts des instances et rassemblements*) ont été de réels succès:

- mardi 31 janvier : 2 000 manifestants devant le rectorat (*lors du CTA*) puis dans les rues de Caen.
- mercredi 1 février : 400 manifestants devant l'IA alors que des délégations d'écoles et du RASED étaient reçues.
- jeudi 9 février : Quelques centaines de personnes lors du rassemblement devant la préfecture lors du CAEN.
- vendredi 10 février : Rassemblement devant la préfecture lors de la tenue du CDEN.

Cette contestation et ces mobilisations ne sont qu'un début et elles ne demandent qu'à s'étendre si le gouvernement continue de s'entêter dans sa politique désastreuse de désengagement financier. Sous prétexte de « crise de la dette », les pouvoirs politiques et financiers imposent une réduction des dépenses publiques en particulier dans l'éducation nationale. En réalité, il s'agit de livrer aux « marchés » les services publics (*santé, transports, énergie, poste, etc...*) et donc l'Education ce qui a pour conséquence de supprimer des emplois et des postes au détriment de la qualité, de la diversité et de l'égalité de droit dans l'accès au service public d'Education. Nos conditions de travail ainsi que la réussite de nos élèves, notamment les plus en difficulté, s'en trouvent par conséquent largement mises à mal.

SUD éducation appelle à résister pied à pied au démantèlement de notre école publique. Notre objectif est d'impulser, de soutenir et de coordonner les luttes des personnels contre la remise en cause des statuts, contre la suppression massive de postes et contre la détérioration de nos conditions de travail.

Continuons et amplifions d'ores et déjà la mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'éducation nationale :

Tout combat non mené est perdu d'avance !

La mort annoncée des RASED : une politique éducative inacceptable !

La nouvelle carte scolaire révèle un véritable massacre du service public d'éducation. L'école tout entière est touchée avec des conséquences tragiques pour nos élèves les plus fragiles.

Le ministère a décidé d'enterrer définitivement les postes des RASED et saborde ainsi le seul dispositif gratuit d'aides spécialisées à l'intérieur de l'école, déjà largement attaqué et sinistré depuis 2008. À nouveau des milliers d'élèves sont sacrifiés, sous couvert d'une dette publique qui masque en réalité une vision ultralibérale de l'éducation.

Pour la rentrée 2012, déjà plus de 1200 suppressions de postes d'aides spécialisées – maîtres E et G – sont confirmées dans 50 départements ce qui marque une volonté généralisée de détruire les RASED et l'école toute entière : les informations qui remontent des autres départements sont tout autant alarmistes. En ce qui concerne le Calvados, ce ne sont pas moins de 47 postes d'enseignants spécialisés qui sont supprimés, il ne restera alors plus que 58 postes pour couvrir l'ensemble des besoins du département.

Les mesures nationales de carte scolaire affichent principalement des suppressions concernant les postes dits « hors classe » avec la volonté affichée et exprimée (*notamment lors des instances académiques et départementales*) de limiter les fermetures de classe dans les écoles. Or cette expression ne signifie absolument pas « sans élèves » pour les personnels du RASED et détruire les réseaux c'est supprimer la vision spécifique et professionnelle des enseignants spécialisés sur les élèves en difficulté, c'est abandonner des enfants, pour lesquels la réponse pédagogique du maître de la classe n'est pas suffisante, s'enfoncer résolument dans l'échec scolaire.

C'est un leurre de vouloir nous faire croire que des dispositifs aussi décriés que l'aide personnalisée et les stages de remise à niveau puissent remplacer les RASED. A tout niveau ces mesures inefficaces montrent leurs limites. L'Etat souhaiterait-il externaliser la difficulté scolaire vers le secteur privé en renvoyant cette charge, ce coût et cette responsabilité aux familles ?

La difficulté scolaire rencontrée par certains de nos élèves est complexe et prend des formes diverses. L'éducation nationale, pour la réussite des élèves qu'elle accueille, a besoin d'enseignants et de personnels spécialisés, pour croiser les regards des différents acteurs témoins de ces difficultés, pour enrayer l'échec scolaire et pour permettre à tous que notre école soit synonyme de réussite. Une école pour tous, c'est une école qui refuse « l'échec scolaire », qui est en fait un échec social, et qui se doit donc de pallier les inégalités préexistantes.

Ensemble, exigeons de l'Education Nationale le maintien et le recrutement d'enseignants qualifiés et spécialisés pour l'ensemble des élèves.

La loi OFPTLV (Loi d'Orientation et de la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie)

Cette loi votée en 2009 destinée à réformer (*démanteler*) les dispositifs d'orientation et de formation aura :

Des conséquences sur l'orientation par des fermetures progressives des services.

Des conséquences sur l'emploi par le développement de la précarité et du chômage pour les salariés.

Des conséquences sur la formation, toutes liées entre elles avec des actions de sabotage pour prétexter le passage au privé

**Lutter contre cette loi, c'est un enjeu inter-catégoriel,
interprofessionnel et de société**

Santé et sécurité dans l'Education Nationale

I) Le registre de santé et sécurité au travail : un outil !

L'administration de chaque établissement (*ou chaque école*) est tenue de mettre en place un registre de santé et sécurité au travail (*ancien cahier d'hygiène et de sécurité*), où toutes les pages doivent être numérotées, à la disposition de tous (*personnels et usagers*) et dans un endroit accessible et sans contrainte hiérarchique.

Son but est de permettre l'expression de chacun quant aux conditions d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (*remarques, suggestions, signalement d'appareils défectueux, dangers divers...*) sans pour autant être spécialiste.

C'est la base de la prévention et c'est un acte citoyen que de signaler tout événement qui pourrait peut-être être à l'origine d'un accident.

L'administration est tenue de répondre par écrit aux questions ou remarques formulées, de faire cesser les situations de danger et enfin d'en informer les membres de la CHS-CT. Notre syndicalisme de défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs trouve, ici aussi, tout son sens.

II) Les visites médicales de prévention : Un droit pour tous !

Le code du travail et ses applications aux travers des décrets relatifs à la fonction publique – *D.82-453 du 28/05/82 et suivants* – imposent à l'Etat ces visites tous les 5 ans maximum, ou tous les ans, sur demande de l'intéressé.

Les chefs de service ou d'établissement sont chargés d'organiser le suivi médical des personnels qui leur sont confiés et donc de répondre aux demandes des personnels. Le délai de réponse à toute demande individuelle et écrite est d'un an, passé ce laps de temps, il faudra s'adresser au tribunal administratif. Pour l'instant, les non-réponses des administrations font porter cette responsabilité aux chefs de service qui risquent par conséquent une condamnation.

Dans l'état actuel des choses, il faut savoir que sans demande, il n'y a pas de visite, les chefs de service n'ayant pas les moyens de les organiser.

Ces visites médicales ne sont pas des visites classiques : l'employeur est tenu de prendre en considération toutes les remarques émanant de ce contrôle médical et le médecin ne peut proposer que des solutions « dans l'intérêt exclusif du salarié ». Si l'employeur refuse le plan de prévention proposé par le médecin, il doit obligatoirement s'en expliquer par écrit ou lors d'une instance réglementaire.

Ces visites sont un outil de défense des personnels et il faut absolument s'en emparer : le médecin de prévention est là pour écouter en quoi le travail peut être la source de pathologies physiques et/ou psychologiques. Il doit s'assurer que nos conditions de travail ne détériorent pas notre santé et si tel est le cas il est habilité à faire des propositions d'aménagement du poste de travail.

Nous devons donc nous appuyer sur ce que le Droit met à notre disposition pour nous défendre, nous en avons les moyens, utilisons-les !

**Exigeons tous ensemble des visites médicales de prévention,
c'est notre droit !**

L'information syndicale est un droit :

**Vous pouvez déduire ces 3 heures
des 108 heures annuelles de service.**

Vous devez envoyer l'information à l'IEN 8 jours avant la réunion. Ci-dessous un modèle de lettre pour l'IEN.

A Mme, M l'IEN
Madame, Monsieur l'Inspecteur

J'ai l'honneur de vous informer que conformément à la loi, je participerai à la réunion d'information syndicale proposée par Sud Education Calvados (date.....) de 9h à 12h à Et que conformément à la loi, je récupérerai ce temps en n'assurant pas à la réunion..... prévue le

Sud Education un syndicat de Solidaires

Un syndicat solidaire

Discriminations, précarité, droits des femmes, sans-papiers, toutes nos luttes doivent converger, dans le public et le privé. L'union syndicale Solidaires y contribue activement. (Elle regroupe les syndicats SUD et d'autres syndicats de différents secteurs professionnels). Partout, la solidarité doit l'emporter sur la recherche du profit.

Un syndicat unitaire et inter-catégoriel

Parce que c'est faire le jeu des pouvoirs que de sectoriser les luttes et d'éparpiller les revendications, nous sommes un syndicat résolument inter-catégoriel : un seul syndicat pour tous les personnels de l'Éducation Nationale, tous métiers confondus, de la maternelle à l'université, sans condition ni de statut ni de grade.

Un syndicat démocratique

Tous les mois, nos assemblées générales d'adhérent-e-s (ouvertes aux sympathisant-e-s) prennent les décisions d'orientation. Nous pratiquons la rotation des responsabilités. Avec SUD, pas de bureaucratie, vos élu-e-s et vos représentant-e-s partagent votre quotidien professionnel.

Un syndicat de lutte

SUD refuse le clientélisme et la cogestion. Nous refusons de cautionner les régressions en négociant à la marge les contre-réformes libérales.

Un syndicat de transformation sociale

SUD lutte pour les revendications immédiates des personnels (salaires, conditions de travail, protection sociale, etc...) mais aussi pour une rupture avec ce système qui vit de l'inégalité et de la précarité :

pour une autre école, une autre société.



Pour être informé, retrouvez
SUD Education Calvados sur
www.sudeduc14.fr

Infos Sud Éducation Calvados

Dispensé de timbrage

CAEN CC

SUD ÉDUCATION CALVADOS
7 Avenue de Cambridge
14200 Hérouville Saint Clair
02 31 24 23 36



Déposé le 9 mars 2012

Bulletin supplément 3 au n°55 - mars 2012

Directrice de la publication : Nicole Auxépales

Permanences au local

Lundi de 14h à 17h
mardi de 14h30 à 17h30
mercredi de 14h à 17h
jeudi de 9h à 17h
Vendredi de 14h à 17h

Trimestriel

Prix public : 1 euro le n°.
CPPAP: 0111 S 05665
ISSN: 2101-6534
Imprimé par nos soins

Pour contacter vos élus

PLC : denis-leclerc@orange.fr
PLP : moisseron.eric@gmail.com
PE : phillemi@yahoo.fr